

Séance ordinaire du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-et-un décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

Excusés : BREVIER Jacqueline (pouvoir à SALLET Jacques).
VÉLON Guillaume (pouvoir à CHARVET Aurélien).

Absents : GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Mme GINAS Frédérique a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23/11/2021.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compétence assainissement : renouvellement de la convention de prestation de service à GBA.
2. CNAS : désignation d'un référent élu.
3. DOCAPOST : Mise à disposition de la plateforme de télétransmission.
4. Budget 2021 : Décision Modificative n° 1 pour informatisation de la bibliothèque.
5. Budget 2022 : phase de cadrage.
6. Finances: état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

RESSOURCES HUMAINES

7. Embauche d'un agent contractuel pour la numérisation du cimetière.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET BÂTIMENTS

8. Boulangerie-pizzeria : choix des entreprises pour travaux de menuiseries, peinture et maçonnerie.

URBANISME

9. GBA / Service aux communes "urbanisme et aménagement" : lancement d'un appel à projet.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

10. Fleurissement : prestation de conseil pour la nature et la mise en place du fleurissement 2022.

COMMUNICATION

11. Bulletin municipal 2021 : point d'avancement.
12. Cérémonie des vœux 2022.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

13. Conseil Municipal Enfants et Jeunes : bilan de la fête de Noël du 5 décembre 2021.
14. SIVOS : nouveau bureau et nouvelles commissions.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

15. Point d'étape suite proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Calendrier des réunions 2022.

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire actuelle la réunion peut avoir lieu dans une salle hors des locaux de la mairie et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité. L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la réunion du Conseil Municipal se réunisse dans la salle de réunion.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 est lu et adopté à l'unanimité

Objet de la délibération

1- Compétence assainissement : renouvellement de la convention de prestation de service à GBA.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire.

Le transfert de ces compétences, auparavant exercées de manière différenciée, notamment par les communes, a impliqué d'assurer une continuité et la sécurité du service public. Afin de donner le temps nécessaire à la communauté d'agglomération de mettre en place, au sein des territoires exploités en régie, une organisation intégrée et opérationnelle, il a été convenu que cette dernière puisse s'appuyer sur les services techniques communaux, lesquels sont à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité du service.

Les communes concernées sont ainsi amenées à effectuer des prestations de services auprès de la communauté d'agglomération, en mobilisant les compétences techniques et de proximité qu'elles exerçaient préalablement au transfert de compétences.

Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, la communauté d'agglomération et les communes peuvent recourir à l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel permet de confier par convention « *la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres* ».

En ce qui concerne la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze, la convention a été passée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée de trois ans. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Les prestations assurées s'appuient notamment sur du personnel et des moyens matériels communaux. La commune demeure employeur du personnel mobilisé.

La valorisation des prestations est assise sur le temps passé par le personnel communal pour les réaliser, intégrant le salaire chargé, le matériel, les équipements et sujétions diverses.

Nouvelle convention pour la période 2022 - 2024

La commune a été consultée par la communauté d'agglomération afin de connaître son souhait de reconduire ou non le dispositif pour la période 2022 – 2024.

Comme pour la convention initiale, il est proposé d'établir la nouvelle convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.

Certaines dispositions rédactionnelles ont été actualisées et retravaillées à l'aune de l'expérience acquise depuis 2019, mais les bases de la convention restent identiques.

La nouvelle convention et son annexe sont jointes à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

D'approuver les termes de la nouvelle convention de prestation de services entre la commune et la communauté d'agglomération, pour l'exploitation courante des ouvrages des services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaine / d'eau potable, d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaine ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention de prestation de services entre la commune et la communauté d'agglomération, pour l'exploitation courante des ouvrages des services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaine / d'eau potable, d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaine ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Objet de la délibération

2- CNAS : désignation d'un référent élu.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que Madame Magali GRÉGAUT avait été nommée, par délibération D01364-2020-051 du 21 juillet 2020, référent élu pour le Centre Nationale d'Action Sociale (CNAS). Madame Magali GRÉGAUT étant absente et n'ayant pu signer la fiche de désignation des délégués, les formalités n'ont pu être effectuées.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le CNAS a transmis un courriel de relance pour la nomination d'un référent élu, que Madame Magali GRÉGAUT ne peut réintégrer ses fonctions de conseillère municipale pour l'instant et qu'il convient par conséquent de désigner un autre élu pour représenter la Commune.

Considérant que dans le cadre de son adhésion la commune doit désigner un délégué élu et un délégué du personnel, pour 6 ans.

Madame PERTUIZET Anaïs, conseillère municipale, s'étant portée volontaire pour être déléguée auprès du CNAS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame PERTUIZET Anaïs, conseillère municipale en tant que déléguée élue.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération ainsi que le formulaire de désignation des délégués au CNAS.

Objet de la délibération

3- DOCAPOST : Mise à disposition de la plateforme de télétransmission.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose, par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destinées à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain.

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, du courriel du CDG01.

Vu la délibération D01364-2018-053 du 13 septembre 2018 approuvant la signature de la convention et toute pièce s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs ;

Vu la délibération D01364-2018-054 du 13 septembre 2018 approuvant la signature du contrat d'adhésion aux services DOCAPOST-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention signée le 13 septembre 2018 avec le Centre de Gestion de l'Ain, pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation DOCAPOST.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

Objet de la délibération

4- Budget 2021 : Décision Modificative n° 1 pour informatisation de la bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'informatisation de la bibliothèque, il avait été décidé par délibération n° D01364-2021-049 du 15 septembre 2021, l'achat d'un ordinateur pour 699 € TTC, une douchette pour le scan des codes-barres pour 129 € TTC et un pack Office à 119 € TTC soit un total de 947 € TTC.

Des cartes d'adhérents et des étiquettes code-barre pour les livres doivent également être achetés pour un montant estimé de 123,77 € TTC.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que 1 000 € ont été inscrits au budget pour cette opération 230 – Informatisation de la bibliothèque.

M. le Maire propose de transférer les crédits initialement inscrits à l'opération 215 - Matériel espace vert à l'opération 230 – Informatisation de la bibliothèque pour un montant de 200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour que les crédits soient prélevés sur l'opération 215 - Matériel espace vert – dont le montant prévu lors du vote du budget ne sera pas entièrement consommé,

AUTORISE la prise de décision modificative sur le budget 2021 ci-après :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / 230	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	200,00
	Total	200,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
21 / 21578 / 215	AUTRES MAT ET OUTIL VOIRIE	200,00
	Total	200,00

AUTORISE le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

5- Budget 2022 : phase de cadrage.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale présente le calendrier prévisionnel pour l'élaboration du budget 2022 :

- les 20/12/2021, 4, 11 et 25 janvier 2022 réunions de la commission finances,
- le 21/12/2021 présentation du cycle budgétaire et vote des restes à réaliser,
- le 07/01/2022 rencontre avec Mme ERRIGO pour une analyse financière,
- le 18/01/2022 présentation du cadrage des grandes lignes,
- le 22/02/2022 débat d'orientation budgétaire,
- début mars 2022 réunion avec le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP,
- le 29/03/2022 examen et vote du budget.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale précise que les différentes commissions ont jusqu'au 30 janvier 2022 pour présenter leurs demandes d'enveloppe budgétaire.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale présente la situation du budget 2021 arrêté au 18/12/2021.

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 18/12/2021	Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 18/12/2021
011	Charges à caractère général	175 084,45	151 155,70	186 200,00	140 953,81	002	Déficit ou excédent reporté	0,00		98 909,39	
012	Charges de personnel	131 363,92	113 625,76	124 900,00	111 772,23	013	Atténuation de charges	19 045,96	3 535,26		463,67
014	Atténuation de produits		7 714,88	8 200,00		042	Opérations d'ordre et transfert entre se	13 770,00		0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00		656,39		70	Produits des services	7 751,29	10 751,21	8 200,00	7 125,42
023	Virement à la section d'investissement	0,00		46 000,00		73	Impôts et taxes	276 255,00	296 029,00	275 000,00	276 021,00
042	Amortissements	46 094,00	30 385,00	90 385,00	90 384,34	74	Dotations et participations	145 288,25	155 915,29	149 500,00	142 772,92
065	Autres charges courantes	137 252,44	144 204,44	169 218,00	168 238,90	75	Autres produits courants	48 539,25	42 779,73	39 010,00	46 228,19
066	Charges financières	5 187,64	5 402,20	4 660,00	4 195,16	77	Produits exceptionnels	4 565,00	3 218,68	60 000,00	67 142,04
067	Charges exceptionnelles	9 319,45		400,00	367,30						
	Total	504 301,90	452 487,98	630 619,39	515 911,74		Total	515 214,75	512 229,17	630 619,39	539 753,24
	Déficit		-10 912,85				Excédent		59 741,19		23 841,50

INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 21/12/2021	Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 21/12/2021
	Opérations	66 183,91	347 056,17	655 167,12	32 803,21		Subventions	34 654,40	16 920,00	81 800,00	15 350,24
OPFI	Opérations Financières (remboursements emprunts / part capital)	111 926,69	67 643,18	143 203,52	65 982,05	OPFI	Opérations Financières (FCTVA, amortissements, taxe aménagement)	444 933,69	76 764,67	716 570,64	195 627,37
	Total	178 110,60	414 699,35	798 370,64	98 785,26		Total	479 588,09	93 684,67	798 370,64	210 977,61
	Déficit	-301 477,49					Excédent		-321 014,68		112 192,35

6- Finances: état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale présente la proposition d'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT - Détail des opérations - DÉPENSES / Restes à réaliser							
DEPENSES							
Opération	Libellé	Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
163	Accessibilité salle des fêtes	9 824,20		9 824,20	4 246,20	5 578,00	
179	Matériel incendie	2 314,08		2 314,08	1 314,08	1 000,00	
204	Programme cœur de village - Sécurisation du bourg - Études	320,00		320,00	1 620,00	-1 300,00	
	Programme cœur de village - Travaux	17 981,35		17 981,35	13 909,75	4 071,60	3 921,12
207	Stade municipal - Éclairage et travaux	20 000,00		20 000,00		20 000,00	
215	Matériel espaces verts	1 000,00	-200,00	800,00	555,00	245,00	
217	Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
220	Numérisation du cimetière	2 537,00		2 537,00		2 537,00	2 352,00
221	Remise aux normes électriques école et cantine	4 128,69		4 128,69	2 147,89	1 980,80	
222	Cœur de village - Espace culturel maison COLIN	20 000,00		20 000,00		20 000,00	
223	Cœur de village - Requalification place des bouleaux	482 000,00		482 000,00		482 000,00	
224	Remise en état boulangerie	34 461,80		34 461,80	4 739,34	29 722,46	25 000,00
225	Archivage	5 000,00		5 000,00	160,00	4 840,00	
226	Achat matériel vidéo projection	1 000,00		1 000,00	639,00	361,00	
227	Isolation des combles	7 100,00		7 100,00	2 524,95	4 575,05	
228	Achat parc BÉVY	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
229	Crépi mur Est de la cure	18 500,00		18 500,00		18 500,00	
230	Informatisation de la bibliothèque	1 000,00	200,00	1 200,00	947,00	253,00	253,00
231	Columbarium	8 000,00		8 000,00		8 000,00	7 122,00
	Total	655 167,12	0,00	655 167,12	32 803,21	622 363,91	38 648,12

Légende : Vert = Opération terminée.
Orange = Opération en cours.
Rouge = Opération non démarrée.

Cellules surlignées en jaune : montants qui seront votés lors de la réunion de Conseil Municipal du mardi 21 décembre 2021.

INVESTISSEMENT - Détail des opérations - RECETTES / Restes à réaliser									
RECETTES									
Opération	Libellé	Subventions accordées		Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
		%	Montant						
163	Accessibilité salle des fêtes - DETR	30,00%	1 081,05	1 000,00		1 000,00		1 000,00	1 061,55
203	Abri parents école - DETR	30,00%	1 101,24	1 000,00		1 000,00	1 101,24	-101,24	
204	Programme cœur de village - DETR City stade	30,00%	14 249,00				14 249,00		39 480,00
	Programme cœur de village - DSIL sécurisation du village	30,00%	56 400,00	79 800,00		79 800,00		48 631,00	30 337,00
	Programme cœur de village - Subventions Région	10,00%	30 337,00						
	Programme cœur de village - Subventions Département	15,00%	30 000,00					0,00	
	Total		133 168,29	81 800,00	0,00	81 800,00	15 350,24	49 529,76	70 878,55

Ope 204 Acompte DSIL versé en 2020
Subventions Départementales versées en 2019

16 920,00
30 000,00

M. le Maire précise que les restes à réaliser concernent les opérations non encore totalement réalisées et non facturées. Il ajoute qu'il reste à affiner le montant des réparations du local commercial.4

7- Embauche d'un agent contractuel pour la numérisation du cimetière.

M. le Maire informe l'Assemblée d'un message du SIEA informant le géomètre de la non-conformité d'une partie des données transmises par ses soins pour la numérisation du cimetière.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines explique que la commission ressources humaines s'est réunie pour choisir un candidat parmi les candidatures reçues.

Quinze candidats ont répondu à l'annonce pour le poste de secrétaire de mairie et un candidat a envoyé son courrier après la date limite. La commission ressources humaines a procédé à un choix par élimination des personnes qui n'ont pas le profil recherché. Deux candidates ont ainsi été sélectionnées. Un contact a été pris avec les personnes qui avaient déjà occupé le poste lors du remplacement de l'agent titulaire, Madame Françoise DEBOST et Madame Célestine BOUILLOUX. Mme DEBOST travaille actuellement à temps partiel en secrétariat de mairie et souhaite compléter son activité, Mme BOUILLOUX travaille à l'agence postale de Saint-Nizier-le-Bouchoux et exerce une activité d'autoentrepreneur.

Quatre personnes sont donc susceptibles d'être retenues, il convient maintenant d'effectuer le choix final. M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines propose que les candidates soient convoquées à un entretien les 4 et 5 janvier 2022.

M. le Maire informe l'Assemblée que Madame Marie-Thérèse MICHON actuellement en contrat d'agent d'entretien des salles ne souhaite pas renouveler son contrat au 31/03/2022 car elle a trouvé un emploi à temps plein.

M. le Maire informe l'Assemblée de l'accueil d'une stagiaire, dans le cadre d'un stage d'observation de 3^{ème}, au secrétariat de la mairie pour une durée de deux jours.

8- Boulangerie-pizzeria : choix des entreprises pour travaux de menuiseries, peinture et maçonnerie.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine rappelle que comme évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2021 des demandes d'offre et un cahier des charges ont été envoyés à six entreprises locales pour le projet de rénovation du local commercial boulangerie-bar-pizzeria.

Les travaux sont répartis en trois lots :

- un lot menuiseries en bois peint pour le changement de portes et fenêtres,
- un lot peinture pour la restauration des menuiseries et volets conservés,
- un lot maçonnerie pour la création d'une baie vitrée.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine présente le tableau comparatif des offres :

Lot menuiseries :

SARL PROST BERTHAUD	25 860,98 € TTC
INTERIEUR/EXTERIEUR	34 512,88 € TTC
G. PAUGET	17 828,84 € TTC

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine précise que l'entreprise G. PAUGET propose des menuiseries en aluminium et non en bois peint comme demandé dans le cahier des charges.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine propose de demander des devis pour des menuiseries aluminium côté cour à l'ensemble des fournisseurs.

Lot peinture :

SARL PROST BERTHAUD	6 582,00 € TTC
ENTREPRISE PONCIN	5 898,00 € TTC
ENTREPRISE DRUGUET	2 878,20 € TTC

M. l'Adjoint propose de retenir l'entreprise DRUGUET pour ce lot.

Lot maçonnerie :

SARL PROST BERTHAUD	3 531,60 € TTC
---------------------	----------------

9- GBA / Service aux communes "urbanisme et aménagement" : lancement d'un appel à projet.

M. le Maire présente l'appel à projet de Grand Bourg Agglomération : « urbanisme et aménagement ».

Depuis 2017, dans le cadre du service aux communes, Grand Bourg Agglomération accompagne les Communes membres dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement. En 2021, ce dispositif gratuit a permis d'accompagner 23 communes du territoire.

Pour l'année à venir, le dispositif actuel évolue : les besoins d'accompagnement des communes seront désormais recensés par l'intermédiaire d'un appel à projet, et un nouveau dispositif sera mis en œuvre dès 2022 avec 5 projets innovants issus du recensement, visant à engager une dynamique en terme de transition écologique, seront accompagnés.

Les « projets innovants » identifiés permettront aux communes de bénéficier d'un accompagnement de la part de Grand Bourg Agglomération : rédaction du cahier des charges de consultation, recherche de financements (fonds européen LEADER) et appui financier complémentaire.

La demande doit être envoyée avant le 31 décembre 2021.

Trois projets pourraient être présentés :

- L'espace culturel / maison Colin ;
- Liaisons douces et jardin partagé autour de la résidence « Le Verger » ;
- Le lotissement des Quinys (secteur bourg-sud).

En ce qui concerne le lotissement des Quinys il convient de définir le mode de gestion de ce projet (vente de lots viabilisés par la commune, vente du terrain, mixte des deux ?). M. le Maire ajoute que l'aide de spécialistes sera nécessaire pour mener à bien ce projet.

Si le choix est fait pour une gestion du lotissement par la Commune, cela impliquera l'établissement d'un budget annexe, une avance d'argent de la Collectivité, une estimation du projet et la viabilisation de ce dernier. Une vente du terrain serait plus simple mais moins rentable et un mixte des deux impliquera un travail en partenariat.

10- Fleurissement : prestation de conseil pour la nature et la mise en place du fleurissement 2022.

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement informe l'Assemblée que comme chaque année, la campagne de fleurissement de la commune va commencer. Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement explique à l'Assemblée que depuis trois ans, la commune fait appel à la société PATRICK PAYSAGE pour la prestation de service de gestion du fleurissement : aide à la préparation des sols, idées d'aménagement de nouveaux massifs ou de réaménagement de massifs existants, choix des plantes et disposition des plantes sur les massifs qui seront ensuite plantées par les membres du comité de fleurissement.

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement informe l'Assemblée que la commission envisage de faire appel encore cette année à la société PATRICK PAYSAGE pour la gestion des plans de fleurissement faute de personne apte et volontaire pour prendre en charge cette mission. Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement ajoute qu'un devis a été demandé à la société et que la prestation s'élève à 1 800 €.

M. le Maire ajoute qu'historiquement cette prestation a été assurée par M. Bernard BÉREIZIAT, agent communal et membre du Comité de Fleurissement, puis par Mme Yvonne BÉRÉZIAT, Présidente du Comité de Fleurissement à l'époque et que le Comité de Fleurissement connaît aujourd'hui des problèmes d'effectif, que ses membres bénévoles sont de plus en plus vieillissants, ce qui le conduit à ne plus pouvoir assumer la préparation de la campagne de fleurissement 2022, plus particulièrement le choix et l'implantation des fleurs annuelles. M. le Maire précise qu'une rencontre avec le Comité de Fleurissement et les membres de la commission cadre de vie et environnement devra toutefois être organisée courant mars 2022 pour avoir une réflexion commune sur l'embellissement en général du village et sur le renfort de l'association par l'apport de nouveaux membres, de nouvelles réflexions et de nouvelles motivations.

M. le Maire demande à l'Assemblée si elle souhaite faire appel à la société PATRICK PAYSAGE pour la gestion de la mise en place du fleurissement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de faire appel à la société PATRICK PAYSAGE pour la prestation de mise en place du fleurissement de la commune pour l'année 2022 et de signer le devis pour un montant de 1 800 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement explique qu'elle souhaite demander des fleurs favorables aux insectes. Un élu fait remarque que de grandes plantes installées près des sorties de propriétés bouchent la vue. Un élu demande si le même nombre de massifs sera conservé. Un élu propose qu'un choix différent de plantes soit effectué et que des jardinières soient supprimées.

M. le Maire ajoute que le budget pour l'arrosage est en baisse cette année du fait d'une météo pluvieuse et propose de mettre en place un arrosage bénévole pour une baisse des coûts pour la commune. Un élu propose que l'arrosage soit ouvert à la population.

M. le Maire informe l'Assemblée de la probable entrée de 2 bénévoles supplémentaires au sein du Comité de fleurissement.

M. le Maire rappelle qu'à une époque les plans de fleurs étaient cultivés par l'agent communal et que le fleurissement était valorisé par l'organisation de la fête des fleurs.

M. le Maire précise qu'actuellement le bêchage est effectué par les employés communaux, l'intervenant extérieur est sollicité uniquement pour la création des plans d'implantation, la commande et la disposition des plançons.

M. le Maire explique qu'il prévoit de réunir les membres du Comité de fleurissement avec la commission cadre de vie pour définir les choix de gestion du fleurissement 2022.

11- Bulletin municipal 2021 : point d'avancement.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente l'ébauche du bulletin municipal transmise par l'entreprise RECTO VERSO.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication précise qu'une relecture doit être faite et que le bulletin devrait être livré vers le 15 janvier 2022.

12- Cérémonie des vœux 2022.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il avait été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2021 d'organiser une cérémonie des vœux le dimanche 9 janvier 2022. Au vu du contexte sanitaire actuel, la Préfecture demande aux municipalités d'annuler ou de repousser les festivités. M. le Maire propose d'annuler la cérémonie et de transmettre une carte des vœux à l'ensemble des administrés.

13- Conseil Municipal Enfants et Jeunes : bilan de la fête de Noël du 5 décembre 2021.

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques présente à l'Assemblée le bilan de la fête de Noël organisée par le CMEJ. La fête s'est très bien passée avec l'intervention du Père Noël, des ateliers de jonglage, un goûter partager servi à table et des jeux de sociétés apportés par les participants.

Beaucoup de familles ont participé à cette manifestation, trois membres de l'association Rencontres et Loisirs étaient également présents pour enseigner les jeux de cartes aux plus jeunes.

Les élus du CMEJ ont pour l'occasion appris à jouer à la belote, participé à la mise en place de la salle et tenu les entrées.

14- SIVOS : nouveau bureau et nouvelles commissions.

Mme l'Adjointe représentante élue au SIVOS du RPI explique à l'Assemblée que suite à la démission du Président du SIVOS, M. LEMAIRE, de nouvelles élections ont eu lieu. Ont été élus :

Présidente : Madame Dominique PETITJEAN
1^{er} Vice-Président : Monsieur Laurent CHARPENTIER
2^{ème} Vice-Présidente : Madame Florine SYLÉNÉ

Au vu de la loi, il ne peut y avoir que 2 vice-présidents sauf dérogation qui n'a pas été sollicitée cette fois-ci par le comité syndical.

Mme l'Adjointe représentante élue au SIVOS du RPI ajoute que des commissions finances, personnel, animation et communication ont été créées en remplacement des commissions administration générale, cantine et centre de loisirs dans le but d'une gestion plus globale des dossiers.

Un recensement des différents travaux va être fait en groupe de travail pour le budget, la gestion du RIFSEEP, des contrats et fiches de paie, les missions du centre de loisirs...

M. le Maire ajoute qu'une réunion sur la carte scolaire aura lieu début janvier avec l'inspection académique, l'effectif des enfants étant en baisse.

Objet de la délibération

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média
15- Point d'étape suite proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'espace culturel multi média modifié, transmis par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, suite aux remarques faites par le Conseil Municipal lors de la réunion du 23 novembre 2021. Monsieur le Maire rappelle que le scénario retenu est une salle de 100 m², sans WC public, mais que ce scénario pourrait être revu au moment de la conception du projet et en fonction du chiffrage plus précis qui sera estimé par le maître d'œuvre.

M. le Maire ajoute que la prochaine étape consiste à la recherche d'un maître d'œuvre pour la conception, le chiffrage, la réalisation et le pilotage de ce projet. Un dossier de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre doit être constitué. L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose la signature d'une convention complète pour une mission d'assistance pour le marché à maîtrise d'œuvre.

M. le Maire présente la convention proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain avec les différentes prestations :

- assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles :	900 €,
- assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre :	1 800 €,
- appui technique en phase conception :	3 150 €,
- ingénierie financière :	1 800 €,
- appui administratif (suivi de la MOE) :	900 €,
- assistance à la passation des marchés de travaux :	1 800 €,
- suivi de chantier :	2 700 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de conclure une convention pour une assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles ainsi que pour l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 2 700 € HT. Les autres prestations seraient mises en option et pourraient être activées si besoin le moment venu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de faire appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles et l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 2 700 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- du calendrier des réunions pour l'année 2022 : 18 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 13 septembre, 18 octobre, 22 novembre, 20 décembre ;
- de la fermeture des services de la mairie la semaine du 27 au 31 décembre 2021 ;
- de la signature du devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour les travaux de réparation de la traversée de route entre Châtelet et Montéfanty pour un montant de 1 692 € TTC ;
- de la dégradation du chemin qui relie la route des Pelus au chemin du Paradis suite à des travaux de coupe de bois ;
- du nombre de la population légale de la Commune au 1^{er} janvier 2022 fournit par l'INSEE, soit 763 habitants ;
- de la mise en place en 2022 de la Redevance Spéciale Administration pour la collecte des ordures ménagères dans les établissements recevant du public (mairie, local technique, salle des fêtes, stade, cimetière et caserne des pompiers), calculée en fonction du nombre de bacs de leur volume et du nombre de ramassages pour un montant de 821,40 € pour l'année. Un point sera fait avec Grand Bourg Agglomération. Le montant concernant la cantine et l'école sera refacturé au SIVOS ;
- de la libération d'un logement de type 4 au lotissement des Fontaines ;
- de la possibilité de consulter le SCoT du Syndicat Mixte Bresse Val-de-Saône ;
- du compte rendu du conseil d'école avec une demande de réfection des peintures dans deux classes et de l'installation de la fibre pour la Commune ;
- du courrier des familles utilisatrices de la ligne de car 03-409 au Conseiller délégué aux transports de Grand Bourg Agglomération ;
- de l'enquête publique pour l'aménagement de la Reyssouze et de ses affluents avec dépôt d'un registre du 5 au 21 janvier 2022 à la mairie ;
- du courrier d'information de la Commune de Saint-Trivier-de-Courtes concernant la répartition pour le reversement de subventions aux associations et collèges à rayonnement intercommunal ;
- de la parution du journal municipal de Vernoux ;
- de la parution du magazine « Le Grand Mag » de Grand Bourg Agglomération ;
- de la parution du hors série « Eco de l'Ain » avec le palmarès 2021 des entreprises dans l'Ain ;
- de l'invitation de la SOCAFL à une dégustation d'huîtres ;
- des vœux de l'entreprise Saône et Loire Paysage.

Mme l'Adjointe, Vice-présidente du CCAS, fait un point sur la distribution et confection des colis de fin d'année. Elle remercie les enfants, parents et élus pour leur participation. 46 colis ont été distribués

à domicile, 7 en EHPAD, 33 bénéficiaires ont participé au repas avec 7 conjoints et 10 membres du CCAS.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement fait un point sur la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Elle remercie les élus, les agents et la population pour leur participation à la confection et l'installation des décorations de Noël. Elle ajoute qu'elle projette d'enlever l'ensemble des décorations le 8 janvier 2022. M. le Maire demandera aux agents techniques de procéder à l'enlèvement et au rangement de toutes les décorations pour cette date.

Un élu demande si la commune a eu des nouvelles du devenir du ramassage scolaire. Le marché entre GBA et Kéolis a été prolongé d'un an et sera renégocié en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 00 h 00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 18 janvier 2022 à 20 heures 30.